



Organisation
internationale
du Travail

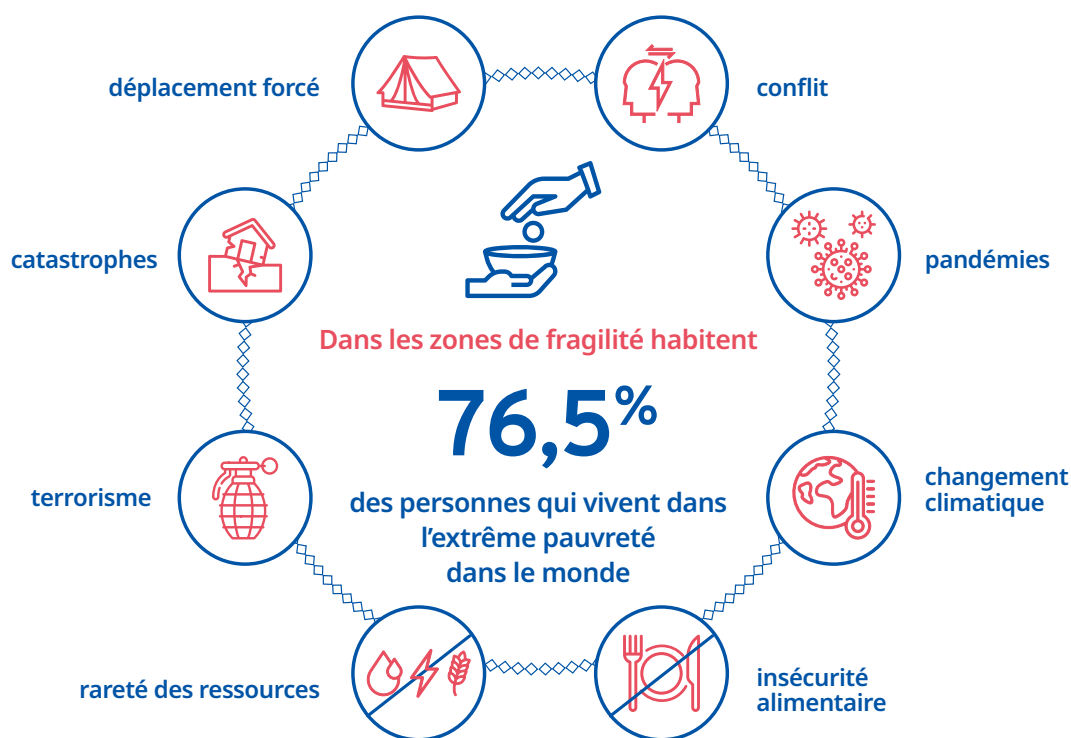


► Pérenniser la paix grâce au travail décent et à l'emploi



► Pérenniser la paix grâce au travail décent et à l'emploi

Les pays où sévissent des conflits sont maintenant plus nombreux que dans les trois décennies précédentes. Avant l'arrivée de la pandémie de coronavirus (COVID-19) en 2020, il existait déjà des situations de fragilité pour 76,5% des personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté dans le monde, alors que la population de ces pays ne représente que 23% de la population mondiale. Ces personnes sont confrontées à des menaces interdépendantes – un conflit, la pandémie, le changement climatique, l'insécurité alimentaire, la rareté des ressources, le terrorisme, les catastrophes, les déplacements forcés – qui nécessitent une réflexion pluridimensionnelle et intégrée, et des stratégies fondées sur les faits qui intègrent à la fois l'inclusion et l'innovation.¹



Les pays qui connaissent déjà des situations prolongées de conflit, de catastrophe, de changement climatique et de déplacements forcés sont confrontés à des multiples entraves en raison de la pandémie. Leurs possibilités de réponse à la pandémie de COVID-19 sont bien plus réduites, car leur accès aux services de base, notamment en matière de santé et d'assainissement, est limité, de même que leurs capacités de répondre à son impact socioéconomique, notamment dans l'économie informelle. La crise du COVID-19 a également exacerbé les inégalités entre les femmes et les hommes et mis en danger l'autonomisation économique des femmes ; elle menace la participation des femmes aux activités économiques. En outre, la crise a déclenché ou ravivé les sentiments d'injustice, de discrimination, la méfiance et l'impression de ne pas avoir l'égalité d'accès aux services de santé, aux emplois décents et aux moyens de subsistance. Ce sont des moteurs potentiels de conflit qui peuvent remettre en cause le développement, la paix et la cohésion sociale. Les personnes qui vivent dans les zones de fragilité ou de conflits se sentent encore plus délaissées, alors que la grande majorité des programmes d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix demeurent cloisonnés.

1 OCDE (2020): *États de fragilité 2020*, publication OCDE, Paris https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/etats-de-fragilite-2020_0d344c87-fr



Organisation
internationale
du Travail

L'OIT travaille à la consolidation de la paix depuis sa fondation en 1919 par le Traité de Versailles, conformément au principe inscrit dans sa constitution selon lequel « **une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale** ». L'engagement de l'Organisation dans ce domaine a été reconnu par le Prix Nobel de la Paix en 1969.



DPPA
Preventing Conflict, Sustaining Peace

Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (BACP) au sein du département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA) joue un rôle central dans les efforts des Nations Unies pour prévenir les conflits mortels dans le monde en encourageant le soutien international aux efforts de consolidation de la paix gérés et dirigés au niveau national.



Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017

En 2017, l'OIT a renforcé son mandat dans le domaine de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix en adoptant la [Recommandation \(n° 205\) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017](#). Il s'agit du seul cadre normatif international qui fournit des orientations sur l'intégration des problèmes du monde du travail dans la réponse aux situations de crise, comme les pandémies, les conflits armés, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et les déplacements forcés.

► Le cercle vicieux des crises, des conflits, du changement climatique, du chômage et du déficit de travail décent

Les conflits violents, le changement climatique et les catastrophes ont des coûts économiques vertigineux², et il est prouvé que ces derniers sont liés au chômage, et au déficit de travail décent en raison d'un cercle « vicieux ». D'un côté, les crises – y compris la pandémie de COVID-19 – peuvent donner un coup d'arrêt, voire inverser le développement économique durable, ce qui a de graves répercussions sur le monde du travail en termes de disponibilité et de qualité des emplois³. Quant à la qualité du travail, les conflits et la violence généralisée peuvent accroître le travail informel, sans contrat, et non déclaré, notamment pour les jeunes et les femmes, ce qui peut stimuler les économies illicites qui reposent sur la pérennisation de la violence – et rendent les travailleurs dépendants de cette violence. Les conflits limitent drastiquement la capacité des travailleurs à bénéficier d'un socle de protection sociale et des droits et principes fondamentaux au travail, ce qui entraîne les enfants vers les pires formes de travail des enfants. Par ailleurs, le chômage et le déficit de travail décent peuvent s'avérer des facteurs essentiels d'alimentation des conflits. L'absence de respect des droits fondamentaux au travail (comme le travail des enfants et la discrimination), le manque d'égalité vis-à-vis des opportunités économiques ou l'inexistence du dialogue social au travail peuvent par exemple susciter des sentiments d'injustice qui induisent des conflits.

► Figure 1. Le cercle vicieux des crises, des conflits, du changement climatique, du chômage et des déficits de travail décent (OIT)



2 ONU et Banque mondiale (2018) : *Chemins pour la paix, approches inclusives pour la prévention des conflits violents*, Banque mondiale, Washington DC. Résumé exécutif en français : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28337/211162ovFR.pdf?sequence=13&isAllowed=y>; version anglaise : <http://hdl.handle.net/10986/28337>

3 OIT et CCDP (2016): *Employment and Decent Work in Fragile Settings: A Compass to Orient the World of Work*, ILO, Geneva. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_467329.pdf

► L'emploi et le travail décent dans l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix

Comme l'illustre l'encadré 1, plusieurs agendas de l'ONU – notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (et particulièrement l'ODD 16), les 2 résolutions sur la pérennisation de la paix⁴ – ainsi que les discussions sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix reconnaissent que la concrétisation des objectifs de développement et la réduction des besoins humanitaires dépendent de la prévention et de la transformation des conflits violents. Le Secrétaire général de l'ONU a appelé tous les organes de l'ONU à intégrer l'approche de pérennisation de la paix dans leur planification stratégique, et à considérer la pérennisation de la paix comme un objectif important auquel leur travail contribue.

► Encadré 1. L'emploi, le travail décent, et les moyens de subsistance dans les cadres de la paix et du développement

- L'ODD 8 : Travail décent et croissance économique et l'ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces requièrent une approche intégrée intersectorielle et des parties prenantes afin de « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » et de réduire toutes les formes de violence, en finir avec l'exploitation, promouvoir l'état de droit, garantir les prises de décision participatives, et améliorer la responsabilité publique.
- La Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, est un cadre normatif historique relatif à l'emploi dans les situations de crise, de conflit, de catastrophe, et de déplacement.
- Le Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (2009) et le domaine prioritaire 6 du Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU se concentre sur la relance de l'économie, comprenant la création d'emplois et de moyens de subsistance (dans l'agriculture et les travaux publics) notamment pour les jeunes et les anciens combattants démobilisés, et sur la réhabilitation des infrastructures de base.
- L'agenda de l'ONU pour la pérennisation de la paix souligne l'importance des approches globales qui doivent faire participer l'ensemble du système de l'ONU afin de prévenir le déclenchement, l'escalade, la récurrence ou la poursuite d'un conflit violent, afin de créer une paix durable et des perspectives de développement économique.
- L'Agenda de la prévention du Secrétaire général de l'ONU se concentre sur les actions précoces dès l'émergence de risques, en ciblant les causes profondes de vulnérabilité, et en développant la résilience aux chocs économiques externes, notamment en promouvant une croissance fondée sur la création d'emplois.
- Le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles, qui comprend des objectifs de consolidation de la paix et de renforcement des états, se concentre sur la mise en œuvre au niveau des pays des priorités pour consolider la paix dans les situations de fragilité. Le quatrième de ces objectifs porte sur la création d'emplois et l'amélioration des moyens de subsistance, qui sont le fondement de l'économie.
- L'étude de l'ONU et de la Banque mondiale Pathways for Peace accorde la priorité aux moyens de subsistance qui sont la voie vers la paix dans les situations de fragilité.
- La Stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour la fragilité, les conflits et la violence 2020-2025 s'engage à protéger le capital humain des groupes vulnérables et à développer la résilience pour la reprise économique, notamment grâce à la promotion des moyens de subsistance et la création d'emplois, et à la protection des institutions essentielles pour la reprise économique, dans ses programmes relatifs aux crises et aux conflits armés violents.
- L'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes considère l'investissement dans l'emploi comme une voie vers la paix. Il s'agit d'un vaste effort de l'ensemble du système de l'ONU qui rassemble d'importantes ressources mondiales et le pouvoir fédérateur de l'ONU et d'autres partenaires mondiaux essentiels afin de promouvoir les investissements en faveur de l'emploi des jeunes.

4 Résolution A/RES/70/262 de l'Assemblée générale, Résolution du Conseil de sécurité S/RES/2282 (2016), et les deux résolutions adoptées le 21/12/2020 à la fin de l'examen du dispositif de consolidation de la paix : A/RES/75/201 et S/RES/2558 (2020)

En outre, d'après le [Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit](#), (2009)⁵, l'une des six priorités récurrentes⁶ en matière de consolidation de la paix est la revitalisation de l'économie, avec notamment la création d'emplois et de moyens de subsistance (dans l'agriculture et les travaux publics), notamment pour les jeunes et les ex-combattants démobilisés, ainsi que la remise en état des infrastructures de base. Tout en gardant à l'esprit que la consolidation de la paix exige toujours une approche locale, spécifique au contexte, ces priorités peuvent néanmoins contribuer à promouvoir une vision partagée de la consolidation de la paix, de la planification structurelle et des processus de programmation, de suivi complémentaire et d'élaboration de rapports sur les activités, et faciliter la coordination entre les différents acteurs au sein du système de l'ONU et à l'extérieur. Afin de répondre à la nécessité d'améliorer la cohérence, la transparence et la responsabilisation au sein des Fonds d'affectation et des programmes mondiaux concernant la paix basés au siège des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (BACP) du département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU, a élaboré un système de codification des priorités en matière de consolidation de la paix. Il se fonde sur la compréhension par l'ONU de la consolidation et de la pérennisation de la paix.



5 Rapport du Secrétaire général A/63/881-S/2009/304 (2009)

6 Le rapport de 2009 du Secrétaire général sur la consolidation de la paix identifie des activités récurrentes pour la consolidation de la paix dans le cadre de six priorités : 1) les processus politiques, 2) la sûreté et la sécurité, 3) l'état de droit et les droits humains, 4) les fonctions publiques essentielles, 5) la fourniture des services essentiels, et 6) la revitalisation de l'économie.

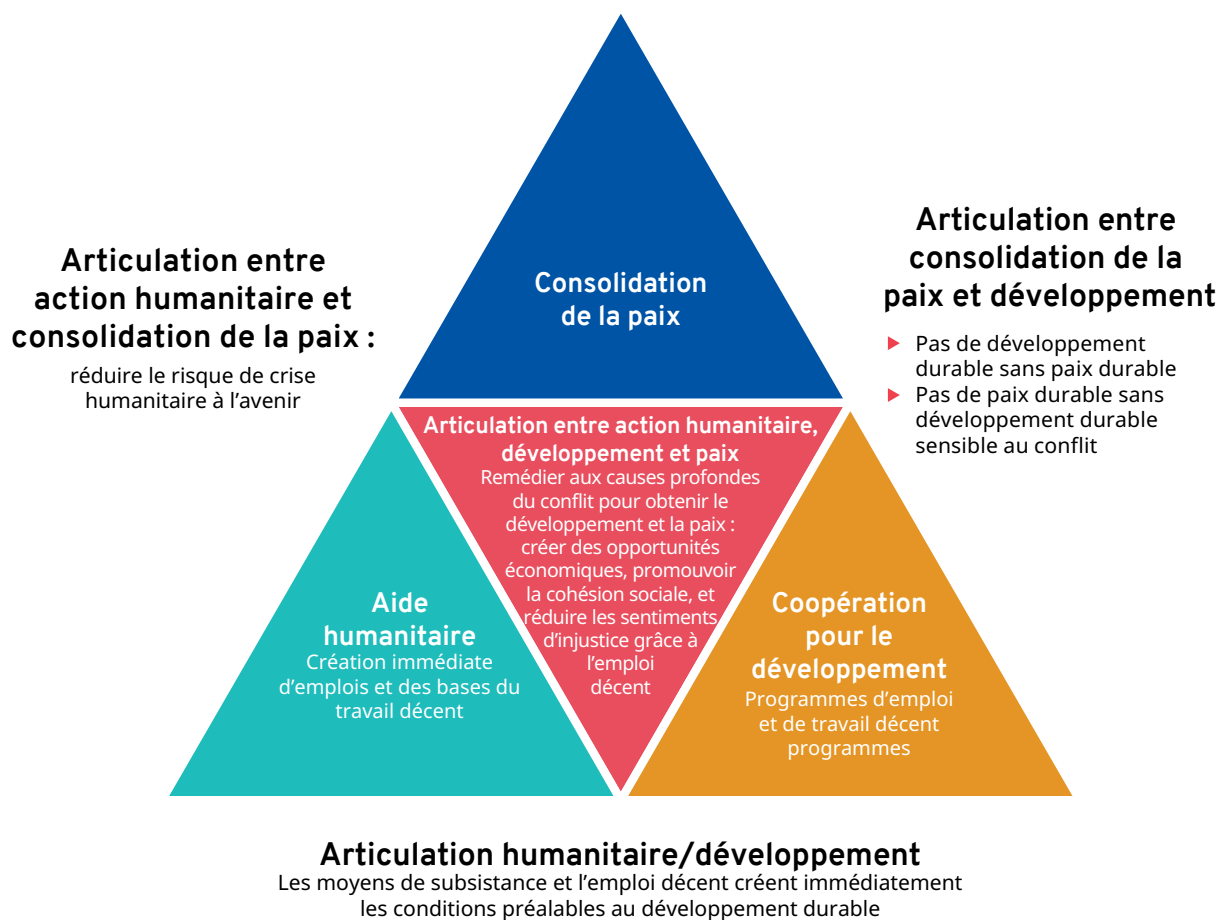
► **Encadré 2. Le système de codification des priorités en matière de consolidation de la paix élaboré par le BACP (2021) – Priorité 6 sur la revitalisation de l'économie (voir la note 5)**

6. La revitalisation de l'économie

6.1 Création d'emplois et de moyens de subsistance (dans l'agriculture et les travaux publics par exemple), notamment pour les femmes, les jeunes et les anciens combattants démobilisés	Soutien aux politiques d'emploi sensibles aux conflits et pertinentes pour consolider la paix et à la planification : développement des capacités institutionnelles et conseils ; programmes de création d'emplois et de revenus (par exemple dans l'agriculture et les travaux publics), contribuant à améliorer la résilience ; programmes de développement des compétences, de formation professionnelle, d'apprentissage, comportant des activités spécialement conçues pour les besoins des femmes et des groupes vulnérables, comme les jeunes et les anciens combattants démobilisés. Cela inclut les programmes sur la microfinance et les coopératives de crédit, etc. (voir aussi la catégorie 2.5 « <i>Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)</i> »).
6.2 Reprise économique grâce à la relance des entreprises, y compris les chaînes de valeur	Soutien à la reprise de l'économie, à la relance des entreprises grâce à des politiques du secteur public pertinentes tenant compte des séquelles du conflit, et soutien institutionnel à l'environnement entrepreneurial et au climat des investissements ; fourniture de services publics et privés pour le développement des entreprises, notamment un soutien aux organisations privées représentant les entreprises. Soutien direct à l'amélioration des capacités de production et à la gestion des micro- entreprises et des petites et moyennes entreprises, notamment pour la comptabilité, l'audit, les services de conseils, les transferts de technologie et l'amélioration des compétences.
6.3 Gestion des ressources naturelles (y compris la terre et les industries extractives) et du changement climatique	Soutenir une gestion durable des ressources naturelles afin de gérer les conflits et consolider la paix : un développement juste et durable de l'agriculture et de l'utilisation des ressources foncières, comprenant une réforme agraire et des droits de l'utilisation des terres ; inventaire des terres, cadastre et systèmes d'informations, développement des capacités institutionnelles et des conseils ; contrôle de la dégradation des sols ; amélioration des sols, drainage des zones envahies par l'eau, désalinisation des sols ; enquêtes sur les terres agricoles ; mise en valeur des terres ; contrôle de l'érosion et de la désertification. Développement durable de la foresterie, y compris le reboisement, contrôle de l'érosion et de la désertification. Gestion durable de l'eau, y compris le développement des pêcheries, et des bassins versants. Gestion durable des ressources minérales, comprenant une politique, une planification et des programmes dans le secteur des mines et des minéraux ; une législation sur les mines, un cadastre des mines, l'inventaire des ressources minérales ; avec des systèmes d'information et de la transparence (notamment sur les concessions, les contrats, les appels d'offre, les recettes et les redevances), développement des capacités institutionnelles, et des conseils ; extraction et transformation des minéraux ; infrastructure, technologie, économie, gestion de la sécurité et de l'environnement. Activités de soutien en matière d'adaptation et d'atténuation des impacts du changement climatique en vue de gérer les conflits et de pérenniser la paix.
6.4 Réhabilitation et développement des infrastructures de base	Réhabilitation et développement des infrastructures pour faciliter la reprise et développer la résilience afin de permettre aux populations de restaurer leurs moyens de subsistance après une situation d'urgence : restaurer les infrastructures préexistantes et construire les infrastructures et les installations essentielles (par exemple les routes, les ponts, l'irrigation, l'eau et l'assainissement, les abris, les services de soins de santé, l'éducation). Cela comprend la reconstruction à plus long terme (« reconstruire en mieux ») ou la construction de nouvelles infrastructures (voir aussi les catégories 5.1 « <i>Eau et assainissement</i> », 5.2 « <i>Santé</i> », 5.3 « <i>Éducation</i> » et d'autres catégories pour les secteurs pertinents).

Comme l'illustre le triangle ci-dessous relatif à l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix (voir la figure 2), l'agenda du travail décent est une composante essentielle de cette triple articulation où l'emploi, des conditions de travail décentes et le dialogue social peuvent contribuer à la paix et à la résilience. En collaboration avec les états membres, les mandants tripartites, les partenaires internationaux et nationaux, et avec la participation directe des populations locales et des parties prenantes, une approche en deux volets peut permettre d'avoir une réponse immédiate axée sur l'emploi à la crise. Cela va à la fois stimuler et aider un développement socioéconomique à long terme inclusif et fondé sur les droits. Cela permet de promouvoir le travail décent et la justice sociale qui sont des moteurs essentiels de la résilience et de la paix⁷, tout en remédiant aux facteurs sous-jacents de fragilité qui rendent la société et l'économie particulièrement vulnérables aux chocs externes.

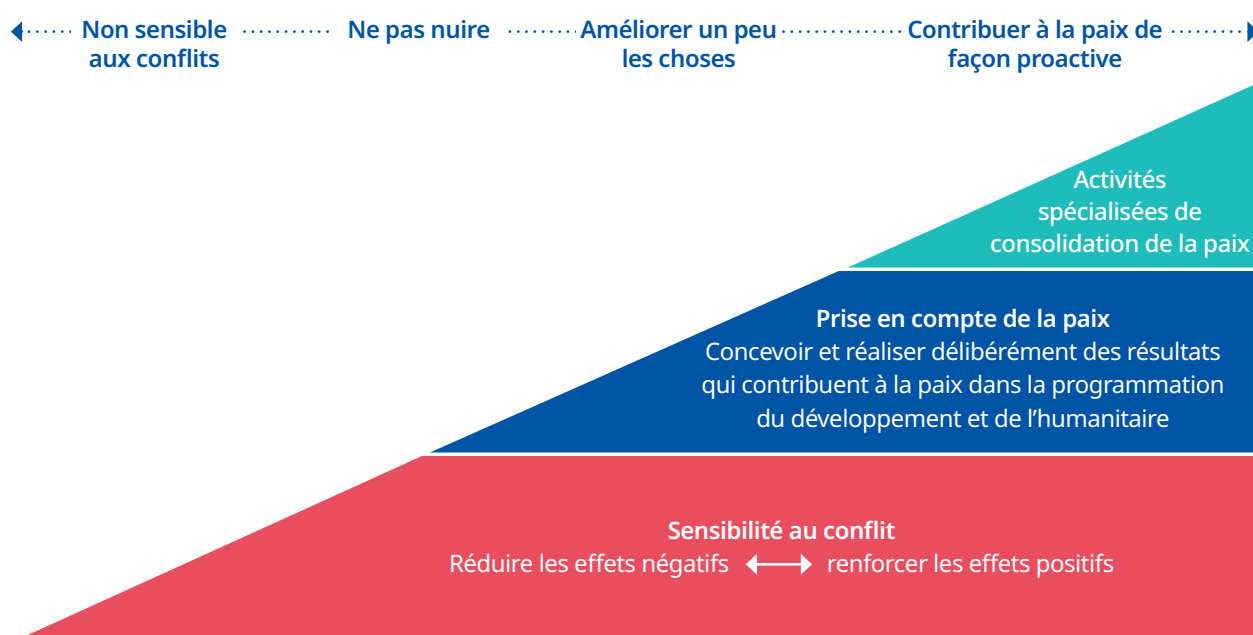
► **Figure 2 : L'emploi et le travail décent dans l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix (OIT)**



► Passer de la sensibilité au conflit aux programmes d'emplois qui favorisent la paix

Il est essentiel d'adopter une approche proactive et stratégique destinée à mettre en place des interventions bien conçues permettant d'instaurer la paix en remédiant aux causes profondes de la vulnérabilité, au risque de conflit et aux déficits d'emplois décents. Il est donc important d'établir une distinction entre un programme d'emplois destiné à un pays touché par un conflit et un programme d'emplois dont l'objectif est de consolider la paix. En effet, le lien conceptuel entre emploi et paix ne signifie pas nécessairement que toutes les initiatives en faveur de l'emploi et des moyens de subsistance contribuent de façon significative à la paix. En outre, le simple fait d'ajouter des activités de consolidation de la paix à un programme d'emploi sans se poser la question de leur complémentarité ne constitue pas un programme intégré d'emplois pour la consolidation de la paix.

Dans les situations de conflit, les initiatives en matière d'emplois et de travail décent doivent toujours être conçues et mises en œuvre **en tenant compte de la sensibilité aux conflits**⁸ afin de veiller à ce qu'elles ne nuisent pas aux environnements déjà instables. Ces programmes et ces projets doivent aller plus loin, identifier la façon dont ils peuvent **intentionnellement contribuer à la paix**, ce qui signifie que : (a) ils fournissent des opportunités concrètes de travail décent ; (b) ils renforcent les contacts entre les populations touchées par la crise afin d'améliorer la cohésion sociale ; et (c) leur objectif est de réduire les griefs et les sentiments d'injustice (réels ou perçus)⁹.



8 L'OIT a élaboré en partenariat avec Interpeace le texte : « *Analyse de la Paix et des Conflits pour la conception de projets et programmes – Un guide pour l'OIT* » (janvier 2021 – disponible prochainement)

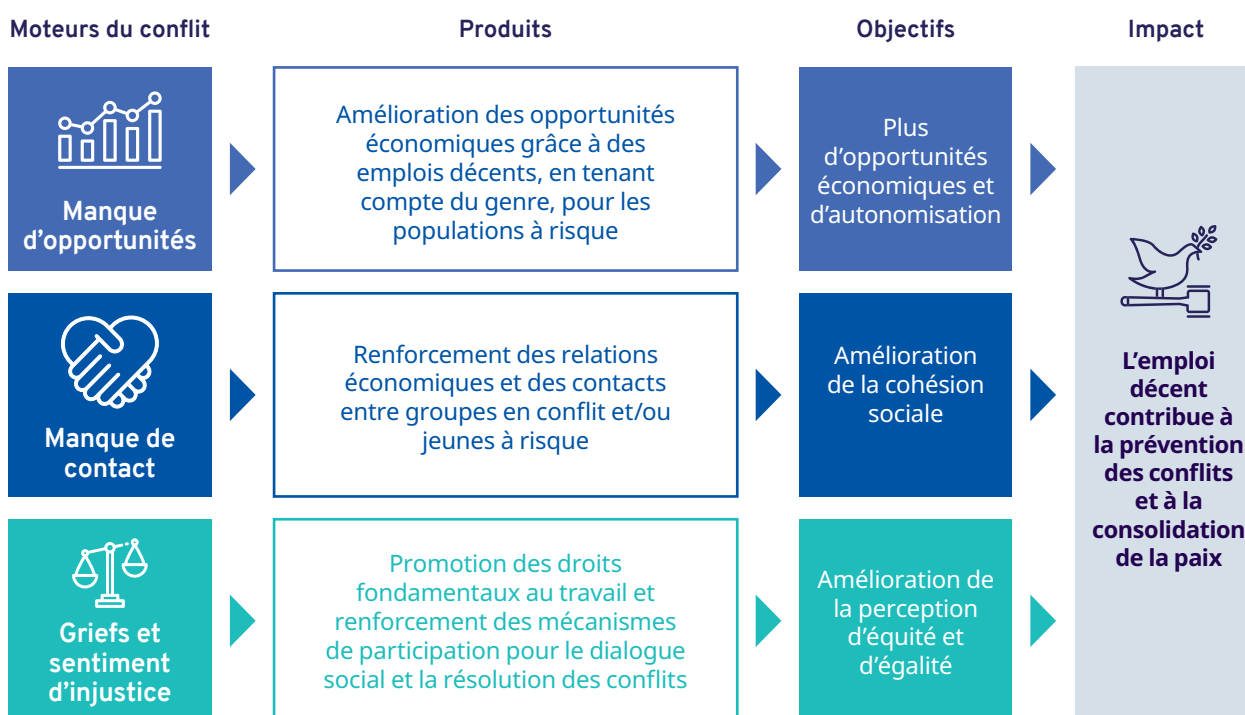
9 OIT (2019) : *Manuel : Comment concevoir, suivre et évaluer les résultats du processus de consolidation de la paix dans le cadre des programmes d'emplois au service de la paix et de la résilience*, OIT Genève

► Une théorie du changement sur la contribution que l'emploi et le travail décent peuvent apporter à la paix

L'OIT, le BACP, la Banque mondiale et le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) ont publié une [déclaration conjointe sur l'emploi pour la paix](#) en 2016. L'OIT a identifié à partir de ce texte une théorie du changement établissant un lien entre trois moteurs de conflit et de la possible contribution à la paix de sa programmation. La figure 3 résume de façon simplifiée la contribution que peut apporter le monde du travail à la paix : en créant des opportunités de travail décent afin de réduire les coûts d'opportunité de la violence ; en rassemblant les gens afin de dépasser les divisions horizontales ; et en favorisant le dialogue social et les droits au travail pour résoudre les différends. Ces trois moteurs de conflit sont interdépendants, et lorsqu'on déploie un programme d'emploi ou un programme sur les moyens d'existence en vue de pérenniser la paix, il doit remédier simultanément à l'absence d'opportunités économiques, à l'absence de contact et à l'existence de différends (grâce à l'Agenda du travail décent). Il est probable que le fait de ne remédier qu'à un seul de ces trois moteurs de conflit ne contribuera ni à l'emploi ni à la consolidation de la paix.

Cette théorie du changement correspond au système d'encodage des priorités en matière de consolidation de la paix élaboré par le BACP (2021). En effet, dans les domaines prioritaires des services de base et de la relance économique, les activités ne ciblent pas toutes la paix, et ne sont pas toutes nécessairement destinées à pérenniser la paix, mais elles peuvent contribuer à consolider la paix en fonction de la théorie du changement et de la conception de ces projets ou programmes.

► **Figure 3. La théorie du changement de l'OIT fondée sur la déclaration conjointe de l'OIT, du BACP, du PNUD et de la Banque mondiale, relative à la contribution de l'emploi et du travail décent à la paix**



Tout d'abord, l'emploi, avec le revenu qui lui est associé, **augmente les coûts d'opportunités de l'engagement dans des actes de violence**. Lorsque les populations en âge de travailler ont accès à des moyens d'existence et à des opportunités d'emploi décent avec une protection sociale appropriée, ils sont moins enclins à la violence politique armée.

Deuxièmement, il existe des preuves que lorsqu'un conflit se fonde sur des perceptions négatives et un manque de confiance vis-à-vis d'un autre groupe, des programmes d'emploi décent peuvent réduire les conflits et favoriser la cohésion sociale **en accroissant les contacts constructifs entre les groupes**. En mettant les gens en contact les uns avec les autres, et en renforçant les opportunités de dialogue entre groupes sociaux – y compris entre le gouvernement, les syndicats et les organisations d'employeurs – les programmes d'emploi peuvent casser les stéréotypes, améliorer la compréhension et la confiance, et renforcer la cohésion sociale.

Troisièmement, les conflits violents actuels sont souvent liés aux griefs de certains groupes en raison d'inégalités, du non-respect des droits humains et des droits au travail, de l'exclusion, de l'absence de mécanismes de participation et de dialogue, et de sentiments d'injustice. Dans certains cas, ils ne sont pas dus au chômage, mais au fait de se sentir exploité dans un travail informel précaire – qui ne respecte pas les droits fondamentaux au travail – ce qui est source de griefs. Il en découle que l'emploi inclusif et transparent et les programmes de protection sociale dont l'objectif est d'améliorer l'égalité des chances et les moyens de subsistance (et la qualité du travail en respectant les droits fondamentaux au travail) sont susceptibles de réduire le risque de conflit **en remédiant aux sentiments d'injustice**.

► Que signifie l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix durant la pandémie de COVID-19 ?

Les initiatives favorisant l'emploi et le travail décent sont essentielles pour réduire l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19, et aussi pour réduire les sentiments d'injustice potentiels, en raison de la discrimination ou de la stigmatisation vis-à-vis de l'accès aux ressources, aux moyens de subsistance et aux services de santé. Une approche de consolidation de la paix mettant l'accent sur l'emploi et le travail décent peut contribuer à préserver et renforcer la cohésion sociale et la coexistence pacifique durant l'épidémie de COVID-19. Cela peut prévenir les tensions sociales entre les communautés qui se sentent traitées de façon inéquitable et injuste, comme les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés qui les hébergent. Les réponses, tout en ciblant les besoins immédiats et directs afin d'atténuer et de limiter les conséquences de la maladie, doivent également réduire toutes les tensions sociales qui peuvent surgir dans les zones de conflit – en évitant d'alimenter la dynamique de conflit préexistante – afin d'éviter un cercle vicieux où maladie et conflit se renforcent mutuellement. Autrement dit, les réponses doivent tenir compte du conflit et ne pas nuire.



► Les conflits proviennent souvent de l'absence de travail décent. La pandémie de COVID-19 a détérioré les situations de fragilité existantes, et les parties prenantes doivent travailler en partenariat pour remédier aux racines des problèmes. L'OIT est plus consciente que jamais de sa responsabilité, qui est de promouvoir la paix et la résilience en cette période de pandémie mondiale.

► M. Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, 28 septembre 2020

► Les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 touchent souvent les plus déshérités d'entre nous, donc la question des moyens de subsistance, de l'emploi, et des filets de protection sociale est au cœur de la restauration de la confiance dans les institutions, de la préservation de la paix et d'une réponse efficace à la pandémie de COVID-19.

► M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, 28 septembre 2020.



L'OIT, l'OMS, Interpeace et le BACP se sont rassemblés en 2020 pour examiner les principales politiques et discuter des programmes à mettre en œuvre pour la santé internationale et les interventions relatives à l'emploi, en réponse à la pandémie de COVID-19 dans les pays touchés par un conflit. Cette collaboration a débouché sur un document commun qui esquisse un ensemble de considérations importantes pour la consolidation de la paix, en soulignant les contributions importantes de l'OMS et de l'OIT pour atténuer l'impact de la pandémie. Voici leurs principales recommandations :

- ▶ donner une réponse multidimensionnelle à la crise multidimensionnelle ;
- ▶ s'engager à recourir à des approches tenant compte des conflits, favorisant la paix, avec des politiques et des approches programmatiques au cas par cas ;
- ▶ envisager la crise de la pandémie comme une opportunité de passer à des réponses dirigées localement, avec la participation des partenaires sociaux ;
- ▶ adapter les approches programmatiques aux réalités et aux capacités locales ;
- ▶ recourir à des approches visant à optimiser les impacts positifs secondaires, notamment les programmes d'emploi et de travail décent et à les adapter ;
- ▶ poser les fondations d'un changement structurel destiné à renforcer la résilience.

▶ Les chemins potentiels pour pérenniser la paix grâce à l'emploi et au travail décent

Les crises sont multidimensionnelles, il faut donc leur donner des réponses multidimensionnelles. Les recommandations suivantes, qui s'appuient sur des réponses qui tiennent rigoureusement compte des conflits et favorisent la paix, en suivant les trois théories du changement présentées auparavant, et sont conformes à la Recommandation 205, peuvent favoriser l'inclusion de l'emploi et du travail décent dans le cadre de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix¹⁰:

L'emploi et le travail décent devraient être systématiquement intégrés dans les cadres conjoints de planification des Nations Unies

En raison de leur contribution potentielle aux principes et aux approches favorisant la paix, les spécialistes des politiques et les décideurs devraient envisager d'introduire l'emploi et le travail décent dans leurs processus de planification et de conception des programmes, en suivant les théories du changement citées ci-dessus. Pour l'ONU et ses partenaires, cela devrait se faire grâce à une analyse conjointe du conflit dans le cadre de l'analyse commune du pays, de l'évaluation du relèvement et de la consolidation de la paix et du plan-cadre de coopération de l'ONU pour le développement durable pour les équipes des Nations Unies ; des cadres stratégiques intégrés ou des examens stratégiques dans le cadre des opérations de paix de l'ONU ; ou des plans de riposte à la crise régionale dans les situations d'urgence humanitaire. Les évaluations et les consultations avec les parties prenantes nationales devraient inclure les institutions nationales du travail ou le ministère du travail, ainsi que les syndicats et les organisations d'employeurs. Lorsque ces processus de planification se déroulent dans des situations de conflit, les spécialistes devraient également envisager des liens avec les programmes par pays de promotion du travail décent de l'OIT lorsqu'ils existent.

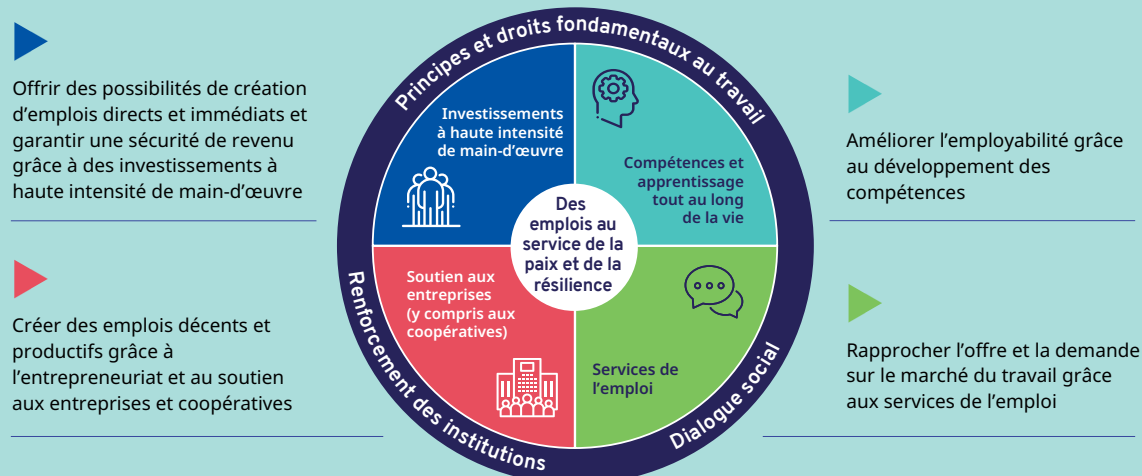
Les programmes d'emploi et de travail décent doivent tenir compte des conflits et favoriser la paix

Lorsqu'il existe un lien clair entre chômage et conflit, cela n'implique pas que n'importe quel programme sur l'emploi et les moyens de subsistance fera automatiquement favorable à la paix comme on pourrait s'y attendre. Pour que ce programme puisse tenir compte du conflit et contribuer de façon positive à la paix, il est essentiel d'étudier au préalable les opportunités et les risques du contexte.

¹⁰ L'OIT a élaboré un guide : [Emploi et travail décent dans les situations de fragilité, de conflit et de catastrophe](#) (2016) qui propose un ensemble pluridisciplinaire de politiques et d'approches. Une version révisée de ce guide sera disponible fin 2021.

► Encadré 3. Exemples de programmes phares de l'OIT qui travaillent sur l'ensemble de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.

Les emplois pour la paix et la résilience – Ce programme phare de l'OIT, Les emplois pour la paix et la résilience, lancé en 2016, est un bon exemple de l'approche de l'OIT vis-à-vis de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix. Ce programme reconnaît cette articulation en mettant en place des stratégies interdépendantes qui se renforcent mutuellement grâce à une approche qui part de la base. Ce programme, qui permet d'obtenir rapidement des avantages tangibles grâce à la création d'emplois, au développement des compétences et aux services de l'emploi durant la phase humanitaire, favorise la mise en place d'un environnement favorable aux entreprises, et d'une gouvernance du marché du travail inclusive et efficace à plus long terme, éléments essentiels pour préserver la paix et la résilience dans les situations de conflit ou de crise. Il est possible d'atteindre ces objectifs fondamentaux en développant des institutions, le respect et la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que le dialogue social. Ce programme met fortement l'accent sur les jeunes et les femmes, en raison des défis et des besoins spécifiques auxquels ces catégories sont confrontées dans des situations de crise, de conflit et de catastrophe. En renforçant simultanément les perspectives économiques, les contacts entre les groupes et en remédiant aux sentiments d'injustice des communautés les plus vulnérables, les projets des Emplois pour la paix et la résilience visent à renforcer la cohésion sociale et la résilience aux chocs à venir.



Un exemple de programme d'emplois pour la paix et la résilience : passer d'une approche à court terme à une approche à long terme grâce à des investissements à forte intensité de main d'œuvre et des infrastructures respectueuses de l'environnement

Les investissements à court terme dans des infrastructures, dans le cadre de programmes publics d'emploi par exemple, peuvent déboucher sur des investissements à plus long terme dans des infrastructures qui peuvent créer des opportunités d'emploi sur le long terme. Mettre l'accent sur la construction d'infrastructures, de biens et de services qui favorisent le développement socioéconomique, augmentent la productivité de l'agriculture, fournissent des services à la personne, favorisent l'éducation et la santé ainsi que l'accès aux ressources naturelles tout en remédiant aux défis liés à l'environnement et au climat, permet d'investir dans l'avenir. Il est préférable que ces investissements aient pour objectif de remédier aux inégalités (notamment aux inégalités horizontales entre groupes sociaux) en matière d'accès aux services essentiels, et aux ressources productives. Il est possible de combiner ces programmes à des investissements supplémentaires dans le développement des compétences, les services de l'emploi et le renforcement de l'environnement entrepreneurial afin de promouvoir une gouvernance efficace et inclusive du marché du travail à plus long terme – avec notamment l'autonomisation socioéconomique des femmes, essentielle pour préserver la paix et la résilience dans les situations de conflit.

Construire des socles de protection sociale pour tous – actuellement, 73 pour cent de la population mondiale n'a pas accès à une protection sociale appropriée. Cela signifie que 5 milliards de personnes vivent dans la peur au quotidien. L'OIT, en collaboration avec d'autres agences de l'ONU, aide les gouvernements, les confédérations de syndicats et d'employeurs, ainsi que les organisations de la société civile de 21 pays, comprenant des pays touchés par des conflits, à définir et mettre en place des socles de protection sociale fonctionnels adaptés. Dans les pays touchés par des conflits, cela contribuera à réduire la pauvreté et les inégalités, favorisera la croissance, le développement et la justice sociale.

Le programme international sur l'élimination du travail des enfants et du travail forcé (IPEC+) – au niveau local comme au niveau mondial, l'OIT travaille avec ses mandants (les gouvernements, les syndicats et les organisations d'employeurs), et avec les organisations d'entreprises et de petits producteurs, les ONG et les organisations de la société civile, afin de promouvoir l'éradication du travail des enfants, du travail forcé et de mettre en place les droits fondamentaux au travail, en ciblant les économies rurales et informelles, les entreprises et les chaînes mondiales d'approvisionnement, ainsi que les pays en crise ou en situation de fragilité.

Les opportunités immédiates d'emplois et de moyens de subsistance peuvent s'avérer une réponse humanitaire efficace, mais elles doivent être utilisées dans le cadre d'un investissement en faveur d'un développement sur le long terme.

Elles doivent également s'inscrire dans une stratégie d'emploi à plus long terme visant à créer des emplois décents permettant de renforcer la dignité, la sécurité, la confiance et la paix. Tous les acteurs impliqués dans la programmation de l'emploi pour la paix devraient s'efforcer de veiller à ce que ces initiatives contribuent à une paix durable.

Pour contribuer à la paix, les programmes d'emploi et de travail décent ne devraient pas se concentrer uniquement sur la quantité d'emplois créés, mais aussi sur la qualité du travail.

Comme l'illustre la théorie du changement présentée ci-dessus (voir la figure 3), les programmes d'emploi décent peuvent contribuer à la paix grâce à leur approche holistique intégrée, au-delà de la simple création d'opportunités économiques. Les programmes d'emploi et de travail décent dans les zones de conflit peuvent et doivent contribuer à la dignité, la transformation sociale, la cohésion sociale et la justice sociale. Le travail décent résume les aspirations des gens pour leurs vies professionnelles. Il implique d'avoir des opportunités de travail productif apportant un revenu équitable, la sécurité et la représentation sur le lieu de travail et la protection sociale des familles, une amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté de créer des syndicats et d'y adhérer, d'exprimer ses préoccupations, et de s'organiser afin de participer aux décisions qui ont un impact sur leurs vies ; ainsi que l'égalité des chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes.

Les programmes d'emploi pour la paix doivent également renforcer les institutions du travail, les institutions économiques et le dialogue social

Afin de garantir une paix durable, répondre aux besoins de l'ensemble de la population, et surtout des personnes les plus vulnérables, il convient de promouvoir la stabilité économique et sociale grâce à un dialogue social efficace sous toutes ses formes, fondé sur l'inclusion, la participation, le respect de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective. La promotion de la liberté d'association et du dialogue social dans les situations de conflit permet d'avoir des échanges efficaces et contribue aux processus de reconstruction participatifs et démocratiques et à la bonne gouvernance. Les organisations indépendantes d'employeurs et de travailleurs peuvent jouer un rôle significatif dans la transformation démocratique d'un pays. Il est nécessaire de veiller particulièrement à inclure les groupes vulnérables et exclus, comme les travailleurs de l'économie informelle, les femmes, les jeunes, les personnes déplacées et les réfugiés dans les institutions et les processus de dialogue social, car ce sont ceux qui sont les plus touchés par les stratégies d'endiguement. De plus, pour que la stratégie passe efficacement de la réponse à une crise humanitaire à la consolidation de la paix et à un développement économique pérennes, il doit exister un engagement cohérent au niveau local et national auprès des institutions du travail, des institutions économiques et du secteur privé, afin de veiller à l'appropriation locale des mesures, de favoriser le soutien aux politiques nationales et de mettre fin à la dépendance vis-à-vis de l'aide.

Les principes et droits fondamentaux au travail doivent être liés à la consolidation de la paix

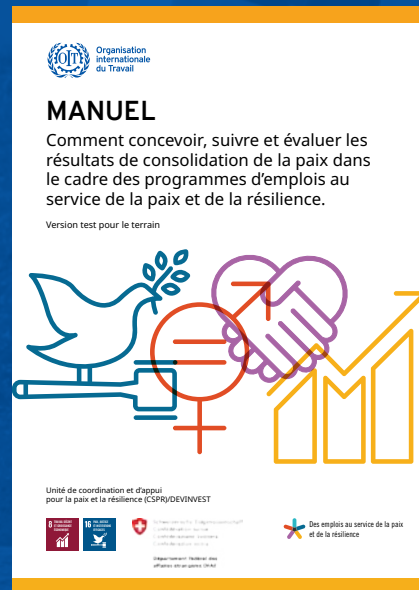
Dans les situations de conflit, les programmes en faveur de l'emploi et des moyens d'existence doivent se fonder sur un ensemble de droits universels, comme la liberté syndicale, la négociation collective, et la protection contre les discriminations, le travail forcé ou le travail des enfants. L'absence de ces protections des droits humains, sociaux et des droits au travail, menace les perspectives de développement inclusif et équitable et fait perdurer le risque de conflit.

Les programmes d'emploi pour la paix doivent cibler les jeunes et les femmes

L'emploi décent pour les femmes est essentiel pour l'autonomisation des femmes, et s'est également avéré une stratégie gagnante pour la prévention des conflits, car il améliore le dialogue social et les contacts tout en réduisant les sentiments d'injustices liés aux inégalités en matière d'opportunités et de ressources. Les femmes ne sont pas touchées par les crises de la même façon que les hommes car leurs rôles, leurs responsabilités, leurs activités et leurs besoins sont différents. Pour les femmes, les conflits exacerbent souvent la charge des soins, déjà disproportionnée. Les femmes qui ont une entreprise peuvent avoir plus de difficultés financières, ce qui limite leur accès aux intrants et aux marchés en raison de l'insécurité et des dommages ou des destructions de l'infrastructure, ce qui aggrave leur position économique déjà défavorisée.

La participation des jeunes doit aussi être prioritaire, en raison des défis spécifiques qu'ils rencontrent. Comme l'illustre le texte *Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité* (2018), les jeunes se sentent généralement exclus des systèmes de gouvernance, et injustement traités. Il est évident qu'investir dans les opportunités d'emploi pour les jeunes est positif, toutefois seul le travail décent peut améliorer leur participation à l'emploi et leur donner la parole. Les politiques en faveur de l'emploi des jeunes doivent donc souligner l'importance du travail décent et du dialogue social, et favoriser l'inclusion complète des jeunes au niveau économique, social et politique.

► Développer la contribution des programmes de promotion du travail décent, de l'emploi et des moyens de subsistance et en diffuser les preuves



Les théories sur le lien entre emploi, travail décent et paix sont connues depuis longtemps, mais il existe peu de preuves empiriques à ce sujet. Voilà pourquoi les programmes de promotion de l'emploi et des moyens de subsistance dans les pays touchés par un conflit devraient mettre plus l'accent sur l'analyse du conflit et de la consolidation de la paix, afin d'élaborer une théorie du changement reposant sur des données de référence et des indicateurs relatifs à la perception de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, et mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la contribution de l'emploi aux progrès réalisés en matière de paix, afin de développer des preuves. Pour contribuer à ces efforts, l'OIT a élaboré des orientations et des outils spécifiques dans le manuel : Comment concevoir, suivre et évaluer les résultats du processus de consolidation de la paix dans le cadre des programmes d'emplois au service de la paix et de la résilience.

Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, autre outil pertinent, a élaboré un document spécifique *Guidance Note on perception surveys and community based monitoring*. Une utilisation cohérente des données quantitatives et qualitatives relatives aux programmes de consolidation de la paix et des moyens de subsistance permettra de combler les lacunes dues à l'absence d'indicateurs et de données de référence relatives à la consolidation de la paix dans ces programmes. Cette base de données peut ensuite promouvoir l'apprentissage à partir des programmes, susciter l'innovation, fertiliser les échanges de bonnes pratiques, et orienter les décisions politiques en amont.

► Financer les programmes d'emploi au service de la paix

Dans les contextes considérés comme « fragiles », on estime que près de la moitié (46%) de l'aide publique au développement arrive sous forme d'aide humanitaire, qui ne remédie pas directement aux moteurs structurels sous-jacents du conflit¹¹. Or, nombre de ces contextes n'ont pas accès aux financements et aux prêts de l'aide au développement au sens plus large. Il est essentiel d'avoir des partenariats stratégiques et une planification permettant d'obtenir des fonds pour élargir l'impact, en tenant compte des facteurs potentiels que représentent les moyens de subsistance, l'emploi et le travail décent dans l'ensemble de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix. En 2020 par exemple, l'OIT et le PNUD ont signé un accord cadre d'action mondiale qui comprend une étroite collaboration pour l'ensemble de cette articulation.

Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF)

Le Fond des Nations Unies pour la consolidation de la paix est un fonds financé au niveau mondial, axé sur les pays, qui fournit un financement « opportun, avec une tolérance acceptée du risque et souple », aux initiatives de consolidation de la paix avant, pendant, et après les conflits. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (BACP) est responsable de l'ensemble de la gestion du Fonds sous l'autorité du Secrétaire général. Le Bureau du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires est l'agent fiduciaire du fonds. De 2017 à 2019, le PBF a approuvé plus de 531 millions de dollars des États-Unis pour des initiatives de consolidation de la paix dans cinquante et un pays. Le PBF alloue les fonds par le biais de deux mécanismes de crédit, le dispositif d'intervention immédiate, et le dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement post conflit. En outre, l'Initiative pour la promotion des jeunes et l'égalité des sexes est lancée tous les ans et favorise les programmes conjoints des organisations de la société civile et de l'ONU. Les projets financés par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix qui sont en faveur de l'emploi et des moyens de subsistance relèvent généralement du domaine prioritaire « Relance de l'économie et création de dividendes immédiats de la paix » par le biais du soutien à l'emploi et à un accès équitable aux services de base¹²



De 2017 à 2019, 53 projets pour les moyens de subsistance ou l'emploi ont été financés par le PBF dans 23 pays touchés par un conflit, pour un total de 30 millions de dollars des États-Unis d'après le tableau de bord du PBF.

L'objectif de ces projets est d'investir dans des projets innovants et catalyseurs en identifiant des points d'entrée stratégiques permettant d'aider directement les personnes les plus vulnérables à améliorer leur accès aux emplois ou aux moyens d'existence, tout en agissant sur les moteurs sous-jacents de conflit. On trouve parmi ces interventions l'emploi des jeunes, la formation à l'entrepreneuriat, le développement de chaînes de valeur et de coopératives, l'autonomisation des femmes en créant des petites et moyennes entreprises (PME), l'appui aux structures locales de consolidation de la paix, la résolution des conflits et la cohésion sociale, ainsi que des activités de coexistence pacifique.

11 OCDE (2018) : *États de fragilité*, 2018, OCDE Publishing, Paris. https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/etats-de-fragilite-2018_9789264308916-fr

12 De 2006 à 2017, le PBF a alloué 772 millions de dollars des États-Unis à 41 pays récipiendaires, <https://www.un.org/peacebuilding/fr/fund>





► **Encadré 4. Exemples de projets pour l'emploi et les moyens d'existence destinés à consolider la paix**



Liban

Dans une zone de conflit au Nord du Liban, où les tensions existant de longue date entre les groupes de religions différentes ont été aggravées par l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés venus de Syrie, un projet conjoint du Fonds pour la consolidation de la paix *Créer des ponts entre les « jeunes à risque »* (*Building Bridges Amongst « Youth at risk »*) (OIT et PNUD, 2017-2019) a facilité les contacts et favorisé les interactions positives entre les jeunes libanais et les jeunes réfugiés syriens de 15 à 24 ans. Cela s'est fait par le biais d'opportunités d'avoir des moyens d'existence et des activités sociales favorisant la stabilité, comme les formations à l'entrepreneuriat, le développement de plans d'entreprise, le financement de start-ups ; la formation professionnelle dans l'agriculture, les services généraux et l'hôtellerie ; des stages dans des entreprises existantes, et le renforcement des comités socioéconomiques libano-syriens.



Mali

Un projet conjoint de consolidation de la paix (OIM, UNESCO, UNICEF) *Les jeunes acteurs pour la paix et la réconciliation nationale* (2018-2019) ciblait les moyens d'existence grâce à l'emploi des jeunes et le développement de PME par les femmes dans les zones de Mopti et de Ségou où les conflits sont récurrents. Ce projet innovant comprenait des emplois de courte durée dans les infrastructures communautaires et des microentreprises pour les femmes grâce à la formation des compétences et en matière de médiation. Il fournit simultanément des services sociaux et favorise le dialogue entre communautés dans le cadre des efforts plus larges de réconciliation.



République Centrafricaine

Un projet de l'OIT (avec financement propre), les Emplois pour la paix et la résilience (2018-2019), a créé des emplois pour les jeunes marginalisés dans une région où le risque de conflit est élevé. Cela s'est fait en reconstruisant les infrastructures détériorées, et en soutenant la croissance des PME auprès des jeunes femmes et des jeunes hommes, tout en favorisant la cohésion sociale et le dialogue entre les groupes et les communautés disparates. Ce projet, qui s'appuyait sur des études du marché du travail et bénéficiait d'un leadership et d'investissement nationaux, a amélioré les contacts et les opportunités entre des communautés où sévissait la violence.





Somalie

Un [projet conjoint](#) du Fonds pour la consolidation de la paix (OIT, FAO, UNICEF, PAM, OIM, HCR) (2017-2018) a aidé les somaliens qui revenaient du Kenya et les communautés qui les hébergeaient dans une région frontalière où sévissaient des conflits très volatiles. Ce projet a créé des opportunités d'obtenir des capacités et des moyens d'existence grâce à la formation des compétences et la formation professionnelle, et l'analyse des marchés ; et des programmes d'emploi de type argent contre travail, ou de soutien à des microentreprises. Ce projet conjoint, intersectoriel et transfrontalier, était innovant en raison de son approche tripartite pour la coopération entre l'ONU et les gouvernements de la Somalie et du Kenya, avec une implication du secteur privé. Ce projet a permis de déterminer les priorités stratégiques de la Somalie pour la stabilisation et la création de dividendes immédiats de la paix, en s'engageant en faveur de la réconciliation et en investissant dans la création d'emplois.

Sri Lanka

Depuis 2011, l'OIT a dirigé avec de multiples partenaires, y compris le PBF, un programme visant à l'autonomisation grâce au développement économique et à la réconciliation ([local empowerment through economic développement and reconciliation](#)). À la fin de la guerre civile, le Nord n'a pas bénéficié du boom économique qu'ont connu les autres régions du Sri Lanka. Ce projet a fourni des opportunités économiques aux personnes marginalisées dans le Nord, en leur donnant accès à des moyens d'existence et à l'emploi, tout en facilitant les partenariats économiques entre le Nord et le Sud. Il a également développé au sein des communautés du Nord un sentiment d'inclusion et d'appartenance à un Sri Lanka unifié, en renforçant la participation de ces groupes au processus national de réconciliation. Les agriculteurs de cette région défavorisée ont, par exemple, été aidés pour avoir accès à de nouvelles opportunités économiques, qui leur permettent de créer de nouveaux liens avec des acheteurs au-delà des frontières ethniques, religieuses et linguistiques, et d'avoir la sensation d'être traités de façon équitable, ce qui renforce la cohésion sociale. Ce projet est un exemple de la façon dont l'emploi et le travail décent peuvent produire des dividendes positifs grâce à la paix et la cohésion sociale, en améliorant les opportunités économiques des populations défavorisées (notamment les femmes agricultrices), en renforçant les contacts et les interactions entre des groupes différents qui se rassemblent dans des co-entreprises, et en réduisant les sentiments d'injustice liés aux perceptions des inégalités économiques régionales et de l'injustice.

OIT Organisation internationale du travail
Route des Morillons 4 CH-1211,
Geneva 22
www.ilo.org

Département des affaires politiques et consolidation de la paix
Bureau d'appui à la consolidation de la paix
Nations Unies - Salle S-3480
New York
<https://www.un.org/peacebuilding/fr>